



### **La fin du tarif unique en garderie : une menace à l'autonomie économique des femmes !**

**Montréal, le 10 février 2015** – C'est aujourd'hui, à 15 h, que la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) présente son mémoire devant la Commission des finances publiques chargée d'étudier le projet de loi 28 – *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*. La Fédération abordera principalement le Chapitre 6 du projet de loi, qui introduit une modulation de la subvention offerte en fonction du revenu familial. Si cette mesure était adoptée, cela entraînerait la fin de la politique des services de garde à prix unique. **« Pour notre Fédération, la fin de l'universalité des services de garde subventionnés constitue un recul inacceptable pour les femmes qui ont de jeunes enfants ! En plus de surtaxer injustement les familles qui ont de jeunes enfants, la modulation des frais de garde en fonction des revenus représente une menace directe à l'autonomie économique des femmes, rendant les jeunes mères beaucoup plus vulnérables au moment d'une rupture »,** s'indigne Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

Comme c'est le revenu familial qui sera pris en compte dans le calcul des frais de garde, pour les femmes dont le revenu du conjoint est au-delà d'un certain seuil, le montant des frais de garde serait prohibitif, rendant beaucoup moins avantageux pour elles d'occuper un emploi, particulièrement s'il s'agit d'un emploi à temps partiel. Rappelons qu'en dépit des progrès sociaux qui ont permis aux femmes d'investir massivement le marché du travail ces dernières années, il existe encore un écart important entre la rémunération des femmes et celle des hommes.

« Le Québec a investi beaucoup dans une politique familiale avec des effets positifs importants. Économisera-t-il vraiment si les femmes se retirent du marché du travail et paient moins d'impôt ou doivent recevoir de l'aide sociale ? », ajoute Mme Lévesque.

Rappelons également que le financement du réseau repose actuellement sur une contribution mixte de l'État et des parents-usagers. Le gouvernement assume environ 84 % des coûts du système et les parents 16 %. Mais, surtout, on assure ainsi un financement équitable à tous les services de garde, quel que soit leur localisation et leur milieu. « En introduisant le concept d'« universalité modulée selon le revenu », l'État se trouverait à faire payer trois fois les familles : par le tarif quotidien du service de garde éducatif, par leurs taxes et leurs impôts et par cette nouvelle ponction fiscale », souligne Marie-Pier Riendeau, secrétaire du conseil d'administration de la FAFMRQ.

La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations à travers le Québec. Depuis plus de 40 ans, la Fédération est au cœur des luttes visant à améliorer les conditions de vie des milliers de familles qu'elle représente.

Le mémoire est disponible sur [notre site](#).

– 30 –

Renseignements : Sylvie Lévesque, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Téléphone : (514) 729-6666 ou Cellulaire : (514) 710-6661